



Colombar
Site Longes Rues



Neuchâtel
Site Maladière

Bâtiment et
Construction

LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN FORMATION 2026 - 2027

CPNE centre de formation
professionnelle
neuchâtelais
*Votre talent,
notre engagement !*

Ce livret concerne les 2 sites du pôle Bâtiment et Construction, à savoir Colombier (Longues Raies) et Neuchâtel (Maladière).

Pour différencier les informations propres à chaque site et pour une meilleure compréhension, nous avons utilisé des couleurs : le bleu clair pour Colombier, le bleu foncé pour Maladière, et un dégradé pour plusieurs sites.

Exemples :

Longues RaiesMaladièreMulti-sites

TABLE DES MATIÈRES

1. BIENVENUE	2
2. EQUIPE D'ENCADREMENT	3
3. COURS PROFESSIONNELLES THÉORIQUES	8
4. FORMATIONS	9
5. JOURNÉE DE COURS PROFESSIONNELS	11
6. COURS INTERENTREPRISES	12
7. APPELLATION DES CLASSES	14
8. INFORMATIONS PRATIQUES	16
9. COMMUNICATION ET MOYENS NUMÉRIQUES	18
10. ATTESTATION DE FRÉQUENTATION - BULLETINS SEMESTRIELS - NOTES DÉTAILLÉES	19
11. DEMANDE DE COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	20
12. VOYAGES D'ÉTUDES - ACTIVITÉS CULTURELLES ET PRÉVENTION - VISITES	21
13. RÈGLES DE VIE DU PÔLE	22
14. INFORMATIQUE AU SECONDAIRE 2	27
15. MÉDIATHÈQUES	28
16. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	29
17. RESTAURANTS / CAFÉTÉRIAS	30
18. PARKINGS	31
19. ESPACE DÉTENTE	32
20. EN CAS DE PROBLÈMES	33
21. GROUPE D'INTERVENTION HARCÈLEMENT (GIH)	35
22. CALENDRIER	35
23. ADRESSES UTILES	36
24. NOTES PERSONNELLES	39
25. CONSIGNES DE SÉCURITÉ	40

1. BIENVENUE

Chères et chers apprenti·e·s, parents et partenaires,

Nous nous réjouissons de chaque inscription au pôle Bâtiment et Construction du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE-BC). Nous vous souhaitons la bienvenue pour le parcours de formation que vous suivrez sur l'un de nos sites.

Notre engagement consiste à vous accompagner dans le développement de vos talents. Nos collaboratrices et collaborateurs attachent une grande importance à vous offrir un environnement personnalisé, propice à l'apprentissage et au développement professionnel.

Au CPNE, nous croyons fermement que chaque talent mérite d'être cultivé avec soin et attention. Notre charte, qui guide nos actions quotidiennes, met l'accent sur le respect, l'inclusion et le soutien mutuel. Nous nous efforçons de créer un climat scolaire où chacune et chacun se sent valorisé·e et encouragé·e à donner le meilleur de soi-même.

Notre équipe pédagogique, composée de professionnel·le·s passionné·e·s et dévoué·e·s, met tout en œuvre pour vous accompagner dans votre parcours éducatif et professionnel. Les formations que nous proposons sont parfaitement adaptées aux besoins du marché du travail, et nous mettons également un accent particulier sur le développement des compétences humaines et sociales indispensables à une intégration réussie dans la société.

Nous sommes convaincus que la réussite de nos apprenti·e·s repose sur une collaboration étroite entre l'école, les familles et les entreprises formatrices. Ensemble, nous formons une communauté éducative solidaire et dynamique, prête à relever les défis de demain.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un cursus riche en découvertes, en apprentissages et en réussites. Soyez assuré·e·s de notre engagement à vos côtés pour faire de votre passage au CPNE-BC une expérience inoubliable et formatrice, qui vous équipera pour le futur.

Olivier Schmid
Directeur

2. EQUIPE D'ENCADREMENT

DIRECTION



Olivier Schmid
Directeur



A. Luthy-Ferranti
Directrice adjointe



Bernard Amstutz
Directeur adjoint



Thierry Rousselot
Directeur adjoint



Antonin Chastonay
Directeur adjoint



Samuel Bürki
Directeur adjoint

2.1 COORDINATEUR-TRICE-S DE FORMATION



Daniel Matthey-Doret
Coord. Peinture



Henri Kottisch
Coord. Electricité



Jean-Manuel Aeberli
Coordi. Gros-oeuvre



Rui Barreto
Coord. Métallurgie



Joël Piaget
Coord. Bois



Nicolas Borowy
Coord. Télématicque



Yann Debély
Coord. Transp&Log.



Giovanni Puzella
Coord. Brevets+Dipl.

2.1 COORDINATEUR-TRICE-S DE FORMATION



Cindy Correia
Coord. Dessin



Raphaël Kiener
Coord. Agent d'expl.



Marc Borel
Coord. Géomatique



Michel Bernasconi
Coord. Art. 32

2.3 SECRÉTARIAT



Marie-Jo Pittet
Resp. secrétariat



Pauline A Marca
Secrétaire



Dominique Thévenaz
Secrétaire



Célia Graf
Secrétaire

Horaires

SITE LONGUES RAIES

Horaire réception

Lundi au jeudi : 7h45-12h00/13h00-16h30
(vendredi 16h00)

Horaire téléphone :

Lundi au jeudi : 7h45-10h45/14h30-16h30
(vendredi 16h00)

SITE MALADIÈRE

Horaire réception

Lundi + vendredi : 7h30-12h00
Mardi au jeudi : 7h30-12h00/13h00-16h30

Horaire téléphone :

Lundi+vendredi : 7h45-11h30
Mardi au jeudi : 7h45-11h30/13h30-16h30

032 843 48 00

Longues Raies : sélectionner le 1

Maladière : sélectionner le 2

cpne-bc@rpn.ch

cpne-bc-maladiere@rpn.ch



Patrick Rebstein
Directeur général



Steves Filippi
Codirecteur EPS
Littoral



Michel Bernasconi
Codirecteur ECG
Littoral et VdR



Fanny Morier
Conseillère
aux élèves



Laurence Binggeli
Conseillère
aux élèves



Michèle Monnier
Médiathécaire



Patricia Billod
Médiathécaire

3. COURS PROFESSIONNELLES THÉORIQUES

Paysage de la formation au CPNE-BC

Le pôle Bâtiment et Construction propose plusieurs voies de formation :

Attestation fédérale de formation professionnelle

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) est une formation de deux ans qui ouvre les portes du monde professionnel. Elle privilégie l'apprentissage concret en entreprise quatre jours par semaine, complété par un jour de cours théoriques adaptés au rythme de chaque apprenant-e. Cette formation reconnue par la Confédération permet d'acquérir un métier qualifié et offre la possibilité de poursuivre vers un certificat fédéral de capacité (CFC) pour approfondir ses compétences.

Certificat fédéral de capacité

Le certificat fédéral de capacité (CFC) s'obtient après une formation professionnelle initiale de 3 à 4 ans, combinant pratique en entreprise, cours théoriques en école et modules en centre de cours interentreprises. Cette formation demande davantage d'investissement scolaire et de compétences contextuelles, notamment en autonomie, compréhension des processus et communication. Reconnue par la Confédération, elle prépare à l'exercice complet d'un métier et ouvre l'accès à la maturité professionnelle ainsi qu'à de nombreuses formations continues dans et au-delà du domaine appris.

Maturité professionnelle post-CFC et cours préparatoires

Les cours préparatoires pour la maturité professionnelle sont constitués d'anglais, allemand et mathématiques. Ces cours se déroulent à partir du deuxième semestre de la première année de formation jusqu'à la fin de la troisième année. Après leur apprentissage et la réussite de ces cours, les candidat-e-s titulaires d'un CFC peuvent accéder à la maturité professionnelle post-CFC, sans examen d'admission.

En cas d'intérêt veuillez vous adresser au secrétariat.

Une séance d'information est organisée durant le premier semestre.

4. FORMATIONS

Site Longues Raies

Formations initiales AFP

Aide-constructeur-trice métallique
Aide-peintre
Aide-plâtrier-ière
Assistant-e constructeur-trice de fondations
Assistante-e constructeur-trice de routes
Assistant-e constructeur-trice de sols industriels et de chapes
Conducteur-trice de véhicules légers
Poseur-euse de pierre

Formations initiales CFC

Conducteur-trice de véhicules lourds
Constructeur-trice d'élément en béton préfabriqués
Constructeur-trice de fondations
Constructeur-trice métallique
Constructeur-trice de routes
Constructeur-trice de sols industriels et de chapes
Constructeur-trice de voies ferrées
Ebéniste-menuisier-ère
Ebéniste-menuisier-ère option Ebénisterie
Electricien-ne de montage
Ferblantier-tière
Informaticien-ne du bâtiment
Installateur-trice en chauffage
Installateur-trice électricien-ne
Installateur-trice sanitaire
Maçon-ne
Paveur-euse
Peintre
Plâtrier-ère constructeur-trice à sec
Ramoneur-euse
Autres formations selon l'article 32 de l'OFPr

Formations continues (attestations et certificats)

AutoCAD (cours)

Chef-fe d'équipe en construction de voies ferrées

Cours sur l'installation KNX (EIB)

BF Module préparatoire aux examens finals EIT.swiss BPEL

Formations supérieures (brevet fédéral et diplôme fédéral)

Chef-fe d'équipe construction (Brevet fédéral)

Conducteur-trice de travaux (Diplôme fédéral)

Contremaître / Contremaîtresse en construction de voies ferrées (Brevet fédéral)

Electricien-ne chef-fe de projet, orientation Installation et Sécurité (Brevet fédéral)

Entrepreneuse/Entrepreneur construction (Diplôme fédéral)

Expert-e en installation et sécurité électrique

Site Maladière

Formations initiales AFP

Employé·e·s d'exploitation

Formations initiales CFC

Agent·e·s d'exploitation

Dessinateurs·trices en 3 orientations

Géomaticien·ne·s en 2 orientations

Agent·e·s d'exploitation (Art.32).

Descriptif de toutes nos formations sur notre site internet www.cpne.ch

5. JOURNÉE DE COURS PROFESSIONNELS

Les cours professionnels se présentent sous 3 formes :

1. Enseignement des branches professionnelles – EBS

Objectifs :

- acquisition des connaissances professionnelles
- développement des compétences opérationnelles qui comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles

2. Enseignement de la culture générale - ECG

Objectifs :

- développement de la personnalité
- intégration de l'individu dans la société
- encouragement
- promotion de connaissances et d'aptitudes économiques, écologiques, sociales et culturelles
- égalité
- renforcement des compétences linguistiques et communicationnelles

Les élèves qui suivent les cours de maturité professionnelle intégrés au CFC sont dispensés des cours de culture générale.

3. Education physique et sportive - EPS

- se référer au chapitre 16 du livret d'accueil

6. COURS INTERENTREPRISES

Rôle

Les cours interentreprises (CIE) sont un des 3 piliers avec la formation en entreprise et celle de l'école professionnelle. Ils permettent de compléter les compétences pratiques et préparent les apprenti-e-s à acquérir un savoir-faire de base.

Lieu de formation

La majorité des cours interentreprises CIE ont lieu dans nos établissements. Quelques cours interentreprises CIE qui ne peuvent pas se dérouler dans nos ateliers sont organisés par des prestataires externes.

Convocation CIE

Les convocations sont envoyées uniquement par courriel à l'apprenti (@rpn.ch) et à l'entreprise formatrice, environ 6 semaines avant le début des CIE.

Les dates des CIE qui se déroulent sur le site du CPNE-BC Longues Raies sont disponibles en ligne sur les horaires Pronote Campus des personnes en formation (attention une classe peut être divisée en plusieurs groupes pour les CIE).

Les CIE organisés par des prestataires externes ne figurent pas dans l'horaire des personnes en formation. Les apprentis sont convoqués directement par ces prestataires.

Les cours CIE qui se déroulent sur le site de la Maladière sont aussi disponibles sur Pronote Campus.

Tenue et équipements

Le matériel à prendre avec soi pour un bon déroulement des CIE est indiqué sur la convocation aux CIE.

Visites des CIE

Pour certaines professions les formateurs en entreprise et les parents sont invités à faire une visite de fin du cours.

La date et l'horaire des visites sont indiqués dans la convocation aux CIE.

Evaluations des CIE

La majorité des cours CIE sont évalués par une note. Dans ce cas, le bulletin de notes est disponible après la fin du cours sur le Guichet Unique.

7. APPELLATION DES CLASSES

Le nom des classes comprend l'année de formation, la voie de formation et le métier choisi selon l'exemple ci-dessous.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 ^{ère} année	Dessinateur orientation Architecture			Séparateur	CFC	Pas de maturité	Dual	Maladière	N° de classe
1	D	B	T	-	C	-	D	M	a

Exemples :

1^{ère} année, dessinateur orientation architecture, CFC, Dual, Maladière, classe a

Digit 1	Année de formation	1/2/3/4/P pour préapprentissage
Digit 2 à 4	Métier, filière	voir codes métiers
Digit 5	-	séparateur
Digit 6	Voie de formation	A = AFP B = Brevet fédéral C = CFC D = Diplôme fédéral N = Attestation (Année de connaissances professionnelles et Pôle PT) S = Filière Ecole Supérieure ES T = Attestation, module, diplôme ou certificat de formation continue 1 = Maturité post, 1 an (MP2) 2 = Maturité post, 2 ans (MP2) 3 = Maturité intégrée, 3 ans (MP1) 4 = Maturité intégrée, 4 ans (MP1) 5 = MP FLEX 6 = MP anticipée
Digit 7	Type de maturité professionnelle	- = Pas de MP A = Arts visuels et arts appliqués B = Economie et service bilingue E = Economie et service, type économie V = Economie et service, type service N = Nature paysage et alimentation O = Travail social S = Santé T = Technique, architecture et sciences de la vie W = Technique, architecture et sciences de la vie bilingue

Digit 8	Mode de formation	A = Classe spécifique de formations d'Adultes (Art.32) B = Classe spécifique de préapprentissage et transition C = CIE Pratique uniquement D = Dual E = En Emploi (emploi dans le domaine obligatoire) T = Temps partiel (emploi dans le domaine non requis) F = Partenariat Flexible P = Plein temps (inclus stage) S = Plein temps (emploi en travail social)
Digit 9	Localisation	A = Aurore, Cernier E = Evole J = Jardinière, La Chaux-de-Fonds K = Klaus, Le Locle L = Longues-Raies, Colombier M = Maladière, Neuchâtel P = Progrès, La Chaux-de-Fonds S = Prévoyance-Sophie Maire, La Chaux-de-Fonds
Digit 10	N° de classe	a, b, c, ... = N° de classe si classes dédoublées 8 = Répétant au PQ 9 = Classes diplômantes des ES en attente de validation du titre

Filières BYOD

BYOD : Bring yours own device

(Apportez votre équipement personnel de communication).

Toutes nos formations nécessitent un outil numérique.

Les caractéristiques minimales du moyen numérique des filières de formation concernées peuvent être consultées sur le site du SIS2 :

<https://sis2.rpn.ch/SitePages/Rentrees-BYOD.aspx>

8. INFORMATIONS PRATIQUES

Fournitures scolaires

Le CPNE-BC ne vend pas de matériel scolaire aux élèves à l'exception des quelques articles qui ne peuvent pas être achetés facilement dans des commerces de détail ou en ligne.

Durant les semaines qui suivent la rentrée, l'école vend un certain nombre de fournitures internes (Liste INT), telles que des ouvrages didactiques. Des fournitures externes sont à acquérir avant la rentrée scolaire (Liste EXT).

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet rentrée scolaire

Economat site **Maladière**

L'économat se situe entre les bâtiments A et B – entresol – A106

Horaires d'ouverture économat : Lundi-Vendredi : 07h30 – 11h00 13h30 – 16h00

Fermé les mercredis et vendredis après-midi.

Economat site **Longues Raies**

La vente de matériel (Liste INT) se fera à notre médiathèque située au rez de chaussée de notre bâtiment A.

Matériel scolaire d'occasion

L'économat ne fait pas de rachat de matériel aux anciens élèves pour le revendre d'occasion. Pour ceci, les apprentis doivent s'organiser entre eux.

L'économat accepte la reprise des ouvrages seulement lorsqu'ils sont en état neuf.

Assurance accident

L'école n'assure pas les apprentis pour l'accident. Ces derniers sont déjà couverts par leur employeur. En cas de rupture de contrat d'apprentissage et de poursuite de la fréquentation des cours au CPNE-BC, la personne en formation est responsable de conclure une assurance accident dans les 30 jours qui suivent la rupture auprès de l'assurance maladie LAMAL.

Cartes d'étudiant-e-s

La carte est remise par le secrétariat à chaque apprenti-e qui a transmis une photo passeport lors de son inscription. Cette carte permet d'obtenir diverses réductions de prix. En cas de perte, un montant de CHF 20.- sera demandé pour la réimprimer :

Veillez vous adresser à notre secrétariat

Horaires en ligne

Les horaires sont consultables sur le système Pronote Campus. Vous pouvez y accéder comme personne « invitée » via le lien ci-dessous et consulter les horaires par classe. Si vous souhaitez accéder à votre horaire personnel, ainsi qu'au relevé d'absences, vous devrez vous annoncer avec votre nom d'utilisateur-trice et votre mot de passe de l'école. Vous recevrez ces informations lors de la première semaine de cours.

Horaire Pronote Longues Raies

Horaire Pronote Maladière

Heure de cours sur les sites

L'année scolaire contient 39 ou 40 semaines de cours.

Les cours commencent au plus tôt à 8h10 et finissent au plus tard à 17h10.

En principe la durée d'une journée de cours est de 9 périodes de 45 minutes.

9. COMMUNICATION ET MOYENS NUMÉRIQUES

Outils numériques

La suite Microsoft® Office 365 est mise à disposition gratuitement durant toute la durée de la formation.

Messagerie personnelle

Toutes les communications officielles sont envoyées sur l'adresse électronique @rpn.ch que chaque personne reçoit au début de sa formation. Par exemple :

- Communication du CPNE
- Communication de la direction et de l'administration du CPNE-BC
- Convocation aux cours interentreprises CIE
- Convocation par l'OFAP pour les procédures de qualification (examen d'AFP ou de CFC)

Par conséquent, il est demandé à chaque personne en formation de relever sa messagerie au minimum une fois par semaine.

Groupe de communication de la classe

Les communications qui sont liées au bon fonctionnement de la classe se font par un groupe Microsoft Teams (application gratuite pour les élèves et autorisée par le CPNE). WhatsApp n'est pas un outil de communication autorisé dans le cadre des écoles neuchâteloises.

10. ATTESTATION DE FRÉQUENTATION - BULLETINS SEMESTRIELS - NOTES DÉTAILLÉES

Les notes détaillées, les bulletins de notes des cours interentreprises CIE, les bulletins semestriels et annuels ainsi que les attestations de fréquentation sont disponibles uniquement par le biais du Guichet unique. Chaque personne en formation, même mineure, est donc invitée à s'y inscrire même avant le début de la formation. Les parents des élèves mineurs ainsi que les entreprises formatrices ont également accès à cette prestation s'ils ont accès au GU.

Toutefois, les attestations de fréquentation pour les personnes en formation de 1^{ère} année seront distribuées dès le début de sa formation.

Guichet unique

11. DEMANDE DE COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES (BEP)

La personne en formation qui a des besoins éducatifs particuliers (BEP) liés à des troubles « DYS » ou autre handicap peut bénéficier de mesures visant à pallier ses difficultés.

Pour bénéficier de certains aménagements particuliers liés à des troubles de l'apprentissage durant la formation et/ou pour les procédures de qualifications et examens, voici comment procéder :

- Remplir les documents ad hoc en lien ci-dessous.
- Retourner les documents dûment remplis accompagnés d'un rapport d'un-e professionnel-le de la santé au secrétariat.
- La direction préavise la demande et le service de la formation professionnelle communique la décision par courriel à l'élève.
Il appartient à la personne en formation de faire part de la décision à l'enseignant-e. Les demandes portant sur la procédure de qualification doivent être déposées au plus tard cinq mois avant l'épreuve concernée.

Attention, les dossiers doivent en principe être remis avant l'entrée en formation ou immédiatement lors de la survenue du handicap.

site ne.ch - formulaire de demande de compensation des désavantages

12. VOYAGES D'ÉTUDES - ACTIVITÉS CULTURELLES ET PRÉVENTION -VISITES

Tout au long de la formation, des activités sont proposées telles que des visites d'expositions, des manifestations théâtrales ou musicales, des projections cinématographiques, des débats et conférences, des sorties de classe et des journées thématiques.

Des courses scolaires, des voyages d'étude ou l'organisation d'échanges peuvent être organisés avec certaines classes dans le cadre de la formation.

Le CPNE-BC favorise ces projets porteurs de belles valeurs, permettant le développement personnel et social et l'enrichissement professionnel et culturel. Ces activités hors cadre sont des outils qui augmentent la motivation des apprenti-e-s et qui préparent les jeunes à devenir des individus, engagés, ouverts d'esprit et prêts à relever les défis du monde moderne. Ces activités sont obligatoires et peuvent déborder de l'horaire habituel. Le recours à l'usage d'un véhicule privé est proscrit, même pour un court trajet, de même que la location de véhicule conduit par l'élève.

Une participation financière peut être demandée à l'élève dans le cadre de ces activités.

Le CPNE peut bénéficier du soutien de move@ne pour l'organisation d'échanges et de stages post CFC.

Site Maladière

Avec le soutien des associations professionnelles, un voyage d'étude est organisé chaque année en mars pour les troisièmes années, secteur Dessin du territoire et construction. Il est lié aux cours interentreprises et fait partie du cursus, donc il est obligatoire. Les frais d'assurance annulation de voyage et de déplacement s'élèvent à environ CHF 700.- Nous recommandons d'économiser dès le début de la formation et encourageons les entreprises à participer au financement. Tous les frais d'annulation sont à la charge de l'élève ou de son représentant légal. Il est conseillé de souscrire une assurance couvrant ces frais (maladie, accident, décès, etc.).

13. RÈGLES DE VIE DU PÔLE

Dans une école comme dans toute organisation humaine, des règles sont à observer. Elles garantissent la bonne marche de l'unité, ainsi que l'égalité de droits entre toutes les personnes qui en font partie.

Afin que votre formation professionnelle se déroule dans les meilleures conditions, voici les engagements réciproques attendus :

Le pôle s'engage à :

- Offrir un environnement qui favorise la qualité de l'apprentissage
- Former des professionnel-le-s aux compétences attendues par le marché du travail
- Respecter les valeurs du CPNE : Respect envers chaque collègue et chaque personne en formation
 - Équité dans la gestion du CPNE
 - Pédagogie inclusive
 - Gestion efficiente des ressources
 - Offrir un cadre de travail motivant pour les collaboratrices et collaborateurs et ainsi favoriser un cadre propice à l'apprentissage pour les élèves

La personne en formation s'engage à :

- Adopter une attitude courtoise et respectueuse
- Respecter :
 - les autres personnes en formation et le personnel du pôle
 - le genre, les origines et orientations sexuelles tant de ses camarades que de ses enseignant-e-s
 - l'espace dans lequel il-elle évolue : bâtiment, matériel, locaux
 - les règlements et directives, notamment la ponctualité
 - S'impliquer dans sa formation de manière sérieuse et responsable et être acteur-trice d'un climat propice aux apprentissages

Règlement général des filières de maturité professionnelle

Règlement général du Centre de formation professionnelle neuchâtelois

Règlement interne du Centre de formation professionnelle neuchâtelois

Règlement général des filières de maturité professionnelle

Les maturités professionnelles du CPNE-BC se déroulent sur le site M ou site K. Nous prions les élèves de se référer aux règlements des sites concernés.

Compléments aux règlements CPNE :

Afin de tout mettre en œuvre pour un suivi de formation dans de bonnes conditions, le CPNE-BC demande à chaque apprenti-e de :

- Adopter une tenue correcte en adéquation avec la formation ; le couvre-chef est interdit durant les cours théoriques
- Consommer uniquement de l'eau durant les cours, les boissons sucrées et la nourriture ne sont pas autorisés en classe ou dans les ateliers (voir consignes dans les classes)

Non-respect des engagements

Le non-respect des règles définies entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du pôle.

Absences aux cours

En cas de retard ou d'impossibilité de participer aux cours, la personne en formation est tenue d'avertir le secrétariat par téléphone ou par email.

Un courriel récapitulatif des absences sera envoyé au formateur pour justification.

L'absence doit ensuite être justifiée, dans les 10 jours au plus tard, par :

- Un certificat médical
- Une éventuelle convocation officielle (permis, tribunal, etc.)
- Une justification écrite confirmée par l'entreprise formatrice (absence de moins de 3 jours)

Ces documents sont à envoyer par mail à l'adresse :

cpne-bc-maladiere@rpn.ch [pour le site Maladière](#)

cpne-bc@rpn.ch [pour le site Longues Raies](#)

Absences aux évaluations et tricherie

Afin de mesurer l'évolution des connaissances, les personnes en formation sont soumises à un certain nombre d'évaluations tout au long de la formation. Ces dernières sont obligatoires et leur nombre minimal répond à des exigences réglementaires.

En principe, la personne en formation devra obtenir un minimum de 6 notes durant l'année scolaire pour chaque branche enseignée et au minimum 3 notes dans chaque branche sur un semestre.

Les personnes en formation ont la responsabilité d'exécuter l'ensemble des épreuves. Elles s'approcheront de leurs enseignant-e-s pour effectuer des épreuves de rattrapage en cas d'absence injustifiée. La note de 1.0 pourra être inscrite dans le bulletin pour une épreuve non faite, si aucune demande de rattrapage n'a été faite à l'enseignant-e concerné-e.

En cas de tricherie constatée lors d'une évaluation, la note de 1.0 est attribuée.

Les règles du CPNE sont applicables en matière de comportement. Une attitude courtoise et un engagement sérieux dans la formation sont attendus de la part de chaque apprenti-e.

En cas de comportement inadéquat, le cas est discuté dans un premier temps en classe avec l'enseignant-e.

En cas de comportement dysfonctionnel qui perdure, l'élève reçoit une mise en garde écrite via un formulaire nommé "carton jaune". En cas de récidive et à la troisième mise en garde, un courrier d'information est envoyé à l'entreprise formatrice ainsi qu'aux divers partenaires concernés par le suivi de l'élève. Pour toute perturbation grave, le cas est signalé via un formulaire "carton rouge" et une séance est directement organisée avec les divers partenaires du contrat d'apprentissage de l'apprenti-e. Suivant les situations, divers échanges par téléphone sont aussi possibles avec l'entreprise formatrice afin de trouver des solutions. Ce suivi est mis en place afin de faire prendre conscience de la situation à l'élève et ainsi l'orienter vers un comportement mature et engagé pour la suite de sa formation.

Lors de comportement exceptionnel de certain-e-s apprenti-e-s, les élèves qui ont une attitude exemplaire peuvent recevoir, à la demande d'un-e enseignant-e via le formulaire "Mention de bon comportement", un courrier de félicitations de la direction. Cette attitude positive et assidue est un vrai encouragement aussi pour les autres élèves. Il est apprécié de pouvoir féliciter les élèves en question et d'en informer les partenaires concernés.

En cas de tricherie constatée lors d'une évaluation, la note de 1.0 est attribuée.

Dispense

La personne en formation qui peut se prévaloir d'une avance marquée dans un domaine, validée lors d'une formation précédente, peut éventuellement obtenir une dispense de cours.

Document disponible sur le portail www.cpne.ch/bc

Demande de congé

Les congés ne seront accordés par la direction que pour de justes motifs. Dans la mesure du possible, les rendez-vous chez les médecins et dentistes doivent être pris en dehors des heures d'enseignement.

La demande de congé est faite par écrit et formulée dès la connaissance du motif mais au moins deux semaines à l'avance, sauf en cas d'urgence. La demande, validée par l'entreprise formatrice, est adressée à la direction du pôle, accompagnée d'une pièce justificative (convocation, etc.). Des compléments d'information peuvent être demandés.

Document disponible sur le portail www.cpne.ch/bc

Vacances

Les vacances doivent être prises selon le calendrier scolaire du canton de Neuchâtel.

<https://www.ne.ch/themes/enseignement-formation/Pages/calendrier-scolaire.aspx>

Conformément aux bases légales, la participation aux cours professionnels et aux cours interentreprises sont obligatoires.

Si les vacances sont prises en dehors des périodes de vacances scolaires, les personnes en formation doivent assister aux cours professionnels ainsi qu'aux cours interentreprises (CIE). Les jours de cours pendant ces vacances sont considérés comme des jours de travail. Avant de planifier leurs vacances en dehors des vacances officielles de l'école, les personnes en apprentissage doivent s'assurer qu'aucun cours interentreprises (CIE) n'est prévu à ces dates.

14. INFORMATIQUE AU SECONDAIRE 2

Guide de l'informatique au secondaire 2

Dans le guide de l'informatique du secondaire 2 se trouvent toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation des outils numériques, les outils de connexion à distance, etc.

Domaine de l'éducation numérique

Le domaine Education Numérique du SiS2 vise à :

- Promouvoir, développer et intégrer l'usage des moyens numériques auprès des personnes en formation et du personnel du Secondaire 2 ;
- Soutenir les personnes en formation à l'utilisation des moyens numériques au cours de leur formation.

15. MÉDIATHÈQUES

Les médiathèques vous offrent des lieux de rencontre et d'inspiration qui visent à développer l'esprit critique, stimuler la connaissance et la lecture tout en fonctionnant comme soutien pédagogique et d'apprentissage.

Les médiathèques développent l'esprit critique

- en donnant un accès à l'information quel qu'en soit le support

Les médiathèques soutiennent l'apprentissage

- en proposant des outils adaptés aux besoins des utilisateurs-trices
- en formant les utilisateurs-trices à ces outils

Les médiathèques soutiennent la lecture

- en proposant des médias, des expositions, des animations

Les médiathèques favorisent la rencontre et l'inspiration

- en offrant un espace de travail chaleureux et agréable

Médiathèque du site Maladière :



Médiathèque du site Longues Raies :



16. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Selon l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp), l'éducation physique et sportive (EPS) fait partie intégrante de la formation professionnelle. Elle permet de développer des compétences fondamentales et transversales (sociales, personnelles, disciplinaires et méthodologiques) utiles dans la vie de tous les jours.

Un certificat médical (CM) pour dispense d'EPS est accepté pour une durée déterminée, en principe trois mois au maximum. Par ailleurs, le CM devrait également préciser si la dispense est totale ou partielle. Toute demande de dispense doit être adressée au secrétariat du pôle concerné. La décision de dispense est du ressort de la direction adjointe et/ou la direction. Un préavis est demandé à la direction de l'EPS.

Si les cours d'EPS ont lieu dans des salles extérieures au bâtiment du site, il est important de prévoir un temps suffisant de déplacement afin de respecter les horaires de début de cours. Les horaires précis sont transmis en début d'année par les enseignant-e-s EPS.

De plus, l'éducation physique et sportive du CPNE propose différentes activités complémentaires avec de nombreuses possibilités de découvertes par des cours hebdomadaires, semestriels, ponctuels ou des camps.

Plus d'infos sur :



sport.cpne.ch



Sur le site de Colombier, les élèves ont la possibilité de bénéficier d'un espace de street workout, mis en place grâce à un partenariat entre la commune de Milvignes et le CPNE.

17. RESTAURANTS / CAFÉTÉRIAS

Site Longues Raies

Le CPNE-BC dispose d'un restaurant géré par NRJ Restauration.

- Ouverture de 7h30 à 15h30
- Possibilité de s'inscrire pour les menus du jour, plats équilibrés pour CHF 11.-
- Carte de cantine (CHF 50.-)
- PARTICULIERS | LUNCH-CHECK
- Un lieu de pique-nique avec micro-ondes est à disposition dans le hall de la médiathèque.

Site Maladière

Restaurant didactique "La Toque en herbe"

Bâtiment D - rez-de-chaussée Ouverture : du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00.

- Réservation obligatoire : 032 717 47 07
toque-en-herbe@rpn.ch (le matin)
- Menu du jour CHF 15.-
- Menu du jour + entrée ou dessert CHF 18.-
- Menu complet CHF 20.-

Restaurant "Le Romarin"

Self-service Bâtiment D - rez-de-chaussée

Ouverture : lundi et jeudi de 07h00 à 17h30 et mardi, mercredi et vendredi de 07h00 à 17h00

- Carte de fidélité (15 repas = 1 gratuit)
- Menus dès CHF 10.-

Coin Micro-ondes : A la cafétéria (Bâtiment B – rez-de-chaussée) et au troisième étage (Bâtiment D), des micro-ondes sont à disposition.

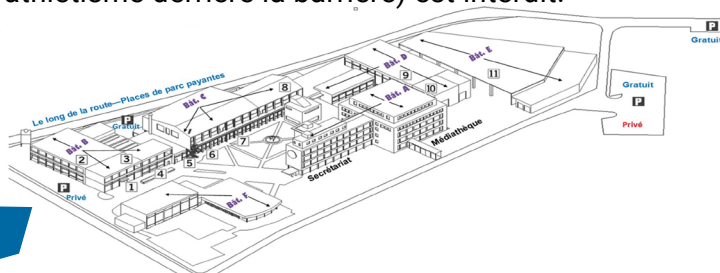
A la cafétéria distributeur automatique FEEL EAT, propose des plats, des desserts et des boissons.

18. PARKINGS

Parking, site Longues Raies

La vitesse est limitée à 30km/h aux alentours du centre.

L'utilisation de véhicules privés n'est pas autorisée durant les pauses. Des zones de parcage gratuites mentionnées sur ce plan ainsi que des places payantes sont à disposition le long de la route des Longues Raies. Le parcage hors cases ainsi que dans les zones privées (Restaurant le Sporting, anneau d'athlétisme derrière la barrière) est interdit.



Site Maladière

Bus

- Bus n°101 (direction Marin-Epagnier, arrêt Microcity) toutes les 10 minutes depuis la place Pury.
- Bus n° 121 (direction Piscines, arrêt Riveraine) toutes les 15 minutes depuis la place Pury.

À pied

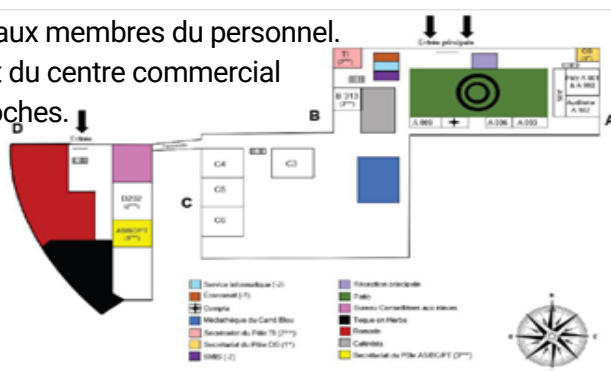
12 minutes depuis la gare CFF à Neuchâtel.

Voiture

Le parking CPNE est réservé aux membres du personnel.

Les parkings du Nid-du-Crô et du centre commercial

La Maladière sont les plus proches.



19. ESPACE DÉTENTE

Sites Longues Raies et Maladière

Divers espaces polyvalents sont mis à disposition des apprenti-e-s et permettent aux élèves de se détendre, de sociabiliser et de collaborer dans un environnement confortable et accueillant.

Les deux sites du CPNE-BC bénéficient d'un emplacement privilégié, à proximité du lac, permettant aux élèves de profiter d'un cadre agréable durant leurs pauses.

Nous vous remercions de respecter également les infrastructures et les propriétés des alentours qui n'appartiennent pas au CPNE-BC.

20. EN CAS DE PROBLÈMES

L'Espace conseil aux élèves

L'Espace conseil aux élèves : une écoute, un soutien gratuit, de proximité sur les sites du CPNE.

Nous vous apportons un soutien en cas de difficultés personnelles sur le lieu d'apprentissage ; au sein de l'établissement scolaire ; dans le milieu familial ou qui font suite à des événements relevant de votre vie privée.

L'espace conseil aux élèves, c'est...

- Un soutien psychosocial et psychopédagogique aux apprenti-e-s
- Une prise en charge globale par des spécialistes de la relation d'aide
- Un service à l'intérieur même de l'école, directement et rapidement accessible aux apprenti-e-s
- De bonnes connaissances des ressources institutionnelles et professionnelles au service des jeunes et de leur entourage
- Des entretiens confidentiels et gratuits
- Un suivi facultatif.

Sites Longues Raies, Colombier

Mme Fanny Morier

T +41 32 843 49 08

fanny.morier@rpn.ch

Disponible sur rendez-vous en principe :

- Lundi après-midi
- Mardi matin
- Mercredi matin
- Jeudi matin
- Vendredi matin

Mme Laurence Binggeli

T +41 32 717 40 84

laurence.binggeli@rpn.ch

Disponible sur rendez-vous en principe :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi

Cours d'appui

Des cours d'appui sont proposés aux personnes en formation en difficultés dans les cours professionnels.

Ces cours sont gratuits, ils ont lieu à la demi-journée, en semaine et en-dehors des cours théoriques prévus dans la formation de base. L'inscription se fait via l'enseignant de la branche dans laquelle les notes sont insuffisantes. Une fois inscrit-e aux cours d'appui, la présence de l'apprenti-e est obligatoire.

Formulaire disponible via l'enseignant ou au secrétariat (disponible également sur le portail intranet).

Mentorat

Le mentorat propose une alternative aux cours d'appui, il consiste à mettre en lien une personne en formation ayant besoin d'aide dans une branche spécifique et une autre personne en formation pouvant lui offrir des cours de soutien. Le mentor est rémunéré. Ce système, favorisant l'entraide entre pairs en milieu scolaire, est bénéfique pour tous les acteurs. Les contrats de mentorat sont validés par les enseignants et la direction.

Toute demande de mentorat doit être adressée à la Direction.

21. GROUPE D'INTERVENTION HARCÈLEMENT (GIH)

Chaque site/pôle du CPNE possède **un groupe d'intervention harcèlement** constitué de la conseillère aux élèves et d'enseignant-e-s spécialement formé-e-s pour ces interventions.

En cas de comportements nuisibles à répétition à votre rencontre ou à l'encontre d'une autre personne, ne restez pas seul-e face à la situation ; parlez-en rapidement à la conseillère aux élèves ou signalez-lui tout cas suspect !

Plus on intervient rapidement, plus vite c'est résolu.

22. CALENDRIER

Vous trouverez toutes les informations des événements liés à la vie de l'école sur notre portail intranet

Document disponible sur le portail www.cpne.ch/bc

Notre nouveau portail intranet sera disponible dès la rentrée scolaire 26-27 et sera accessible à toute personne disposant d'une adresse mail @rpn.ch. Il regroupera l'ensemble des informations utiles au bon fonctionnement de notre école.

23. ADRESSES UTILES

Pôle Bâtiment et Construction

Site des Longues Raies

Longues Raies 11
2013 Colombier
032 843 48 00
cpne-bc@rpn.ch

Site Maladière

Maladière 84 (CP 212)
2002 Neuchâtel
032 843 48 00
cpne-bc-maladiere@rpn.ch

Service informatique (SIS2)

Maladière 84 B-2
2002 Neuchâtel
032 717 53 00
sis2@rpn.ch
<https://sis2.rpn.ch>

Contrats d'apprentissage, surveillance de l'apprentissage

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Espacité 1
2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 69 40
ofap.apprentissage@ne.ch
www.ne.ch/apprentissage

L'Office des apprentissages (OFAP) assure la surveillance de la qualité de la formation pratique dans le canton de Neuchâtel. Dans ce cadre, chaque apprenti-e sous un contrat neuchâtelois en mode dual se voit attribuer un-e conseiller-ère en formation professionnelle (CFP) de l'office des apprentissages (OFAP).

Leurs coordonnées sont transmises avec le retour du contrat d'apprentissage validé.

Pour connaître son ou sa CFP, il est possible de contacter directement l'OFAP à l'adresse suivante : ofap.apprentissage@ne.ch. Des informations relatives à l'apprentissage dans le canton de Neuchâtel sont disponibles sous www.ne.ch/apprentissage (rubrique élève, contrat ou surveillance).

Orientation professionnelle

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 69 63
ocosp@ne.ch
www.ne.ch/ocosp
www.orientation.ch

Rue de Tivoli 28
2000 Neuchâtel

Bourses et prêts de formation

Guichets Sociaux Régionaux

S'adresser au GSR de sa commune
www.ne.ch/bourses

Santé et prévention

Addiction Neuchâtel

Rue des Fausses-Brayes 5
2000 Neuchâtel
032 886 86 00
www.addiction-neuchatel.ch

Générations Sexualités Neuchâtel (GSN)

Grand-Rue 16
2034 Peseux
032 886 85 80
gsn@ne.ch
www.gsn-ne.ch

Aide et informations pour les adolescents

www.ciao.ch

Centre de santé sexuelle - Planning familial

Rue de la Serre 14
2300 La Chaux-de-Fonds
032 967 61 87
sante.sexuelle.vch@ne.ch
www.chaux-de-fonds.ch/sante-se-
curite/sante/sante-sexuelle/pre-
sentation-et-prestations

Rue St-Maurice 4
2000 Neuchâtel
032 717 74 35
sante.sexuelle.ne@ne.ch
www.neuchatelville.ch/vivre-a-neu-
chatel/sante/sante-sexuelle

Ligne pour les jeunes (24h/24) : 147

La Main Tendue : 143

Victimes de violence : 142

Services sociaux - Service de l'action sociale

Rue St-Maurice 4
2000 Neuchâtel
032 717 74 10
gsr.neuchatelville@ne.ch

Rue Haute 20
2013 Colombier
032 886 50 70
gsr.littoralouest.ssr@ne.ch
www.milvignes.ch/sante-social-cohesion-sociale/service-social

Droits

Office de la protection de l'adulte

Rocher 7
2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 66 46
opa.ne@ne.ch
www.ne.ch/SPAJ

Faubourg de l'Hôpital 34
2000 Neuchâtel
032 889 66 42
opa.ne@ne.ch
www.ne.ch/SPAJ

Office de la protection de l'enfant

Faubourg de l'hôpital 36
2000 Neuchâtel
032 889 66 40
www.ne.ch/SPAJ

Quai Philippe Godet 5
2000 Neuchâtel
032 889 86 65
www.ne.ch/SPAJ

Rocher 7
2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 66 45
www.ne.ch/SPAJ

SAVI Service d'aide aux victimes

Rue Daniel-Jeanrichard 43
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue des Pourdrières 135
2001 Neuchâtel

032 889 66 49
savi.ne@ne.ch
www.savi-ne.ch

24. NOTES PERSONNELLES

[illegible]

25. CONSIGNES DE SÉCURITÉ



URGENCE SANITAIRE



1. Sécuriser, éviter tout autre accident



2. Donner l'alarme

- Premiers secours : xxx xxx xx xx
- Ambulance : **144**
- Intoxication : **145**



3. Porter secours



Défibrillateurs

- Bâtiment x, ...
- Bâtiment x, ...
- Bâtiment x, ...



Petites pharmacies dans les secrétariats



URGENCE FEU



1. Donner l'alarme

- Appuyer sur un déclencheur manuel, ou
- Pompiers : **118**



2. Suivre les instructions du plan d'évacuation



URGENCE SECURITAIRE

Donner l'alarme

- Police : **117**, et
- A l'interne: xxx xxx xx xx



URGENCE TECHNIQUE

Bâtiment : xxx xxx xx xx

Informatique : xxx xxx xx xx

DANS LES LOCAUX DU CPNE

Durant les cours

- Je ne mange pas
- Je bois de l'eau uniquement
- J'utilise mes appareils connectés dans le cadre de la pédagogie exclusivement

A la fin des cours

- Je prends et trie mes déchets
- Je ferme les fenêtres
- J'éteins les lumières et les appareils

Toujours

- Je respecte le matériel
- Je signale ce qui doit être réparé en ouvrant une demande de prestation

Ces consignes de sécurité sont affichées derrière chaque porte de classe



**Bâtiment et
Construction**

centre de formation
professionnelle
neuchâtelois

Longues Raies 11
2013 Colombier

Rue de la Maladière 84
2002 Neuchâtel